



«Détermination des dangers» Rétrospective et perspectives

Journée de la CFST destinée aux organismes responsables
des solutions MSST interentreprises – 4 novembre 2020
Marcel Villiger et Eric Montandon



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST

suva

La «détermination des dangers» en pratique



Programme

- État des lieux: «La méthode MSST a 20 ans»
- Causes possibles
- Objectifs poursuivis par le service spécialisé MSST
- Mesures du service spécialisé MSST
- Prochaines étapes pour le service spécialisé MSST
- Projet Appréciation des dangers de la Suva

État des lieux: «La méthode MSST a 20 ans»

Solutions MSST

- 96 solutions certifiées
- Directives de la CFST pour la sécurité au travail
- Moyens auxiliaires et modèles de la CFST
- Responsables de branche

Entreprises

- MSST: un concept uniquement en partie
- La méthode MSST en 10 points est établie
- Mise en œuvre très hétérogène

Conclusions des contrôles MSST par les organes d'exécution:

- Les petites et très petites entreprises sont peu informées
- Point 5 «Détermination des dangers» insuffisant

Causes possibles

Solutions MSST

- Appel insuffisant aux MSST
- Formation complémentaire/postgraduée des PERCO
- Moyens auxiliaires compliqués
- Terminologie non homogène
- Audits insuffisants

Entreprises

- Ne pas savoir
- Ne pas pouvoir (surmenage)
- Ne pas vouloir

Objectifs poursuivis par le service spécialisé MSST

Solutions MSST

- Appel à tous les spécialistes MSST
- Concepts de formation
- Appréciation des dangers
- Planification des mesures
- Moyens auxiliaires pour les entreprises
- Audits pour améliorer la solution MSST

Entreprises

- Appel à des spécialistes MSST via la solution MSST ou individuellement
- Développement des compétences des personnes
- Détermination des dangers
- Mise en œuvre des mesures
- Documentation
- Audits pour améliorer le système dans l'entreprise

Prochaines étapes pour le service spécialisé MSST

Solutions MSST

- Soutien pour la recertification
- Exigences homogènes
- Formation complémentaire/postgraduée des responsables de branche
- Journée de la CFST destinée aux organismes responsables des solutions MSST interentreprises 2021

Entreprises

- Soutien via les solutions MSST
- Exigences plus homogènes lors des contrôles MSST
- Formation complémentaire/postgraduée des organes d'exécution

Projet Appréciation des dangers

- Le nombre d'entreprises qui réalisent une appréciation des dangers n'est pas satisfaisant (statistique Suva...)
- La détermination des dangers et la planification des mesures ne sont pas considérées comme des points essentiels de la méthode MSST

Conclusion:

- Nous en savons trop peu sur les raisons pour lesquelles le client n'effectue pas d'appréciation des dangers
- Nous voulons apporter de la clarté et motiver les clients à mettre en œuvre les points 5 et 6 de la méthode MSST

Projet Appréciation des dangers: situation visée

- Amélioration de la mise en œuvre de l'appréciation des dangers (+30 % d'entreprises l'effectuent dans les 5 ans)
- Sensibilisation: le danger doit devenir un point essentiel de la méthode MSST
- Simplification du schéma du processus d'appréciation des dangers comme base
- Moyens auxiliaires spécifiques au client (taille, branche, dangers)
- Moyens auxiliaires pour atteindre les différentes cibles: direction-préposés à la sécurité-chefs d'équipe-collaborateurs (règles vitales)

Résultat visé par la Suva

- Réviser la terminologie et les moyens auxiliaires (selon la norme européenne) et adapter les publications en conséquence.
- Développer des moyens auxiliaires dans une seconde étape sur la base de l'état de la technique.
- Créer des documents de formation.

Étapes du projet

Étape 1:

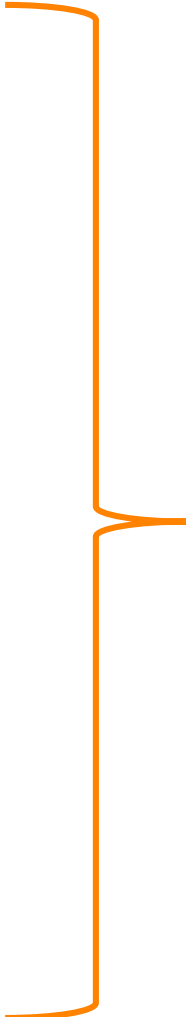
- Terminologie: notions utilisées lors de l'analyse de la situation effective
 - danger, phénomène dangereux, risque...

Étape 2:

- Description du processus
 - Qu'est-ce qu'un «risque», qu'est-ce qu'un «phénomène dangereux»?

Étape 3:

- Entretien avec les clients



franchies

Étape 1: Terminologie

Phénomène dangereux

Danger

Portefeuille des
phénomènes dangereux

Appréciation

Ce que je dis $\neq$ ce que je veux dire!?

Détermination des dangers

Analyse du risque

Risque

Détermination des dangers
Appréciation des risques

Exemple sur Internet

Détermination des dangers

La publication ci-après vous permet de procéder à la **détermination des dangers** dans votre entreprise, puis de planifier et de mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Étape 2: Description du processus

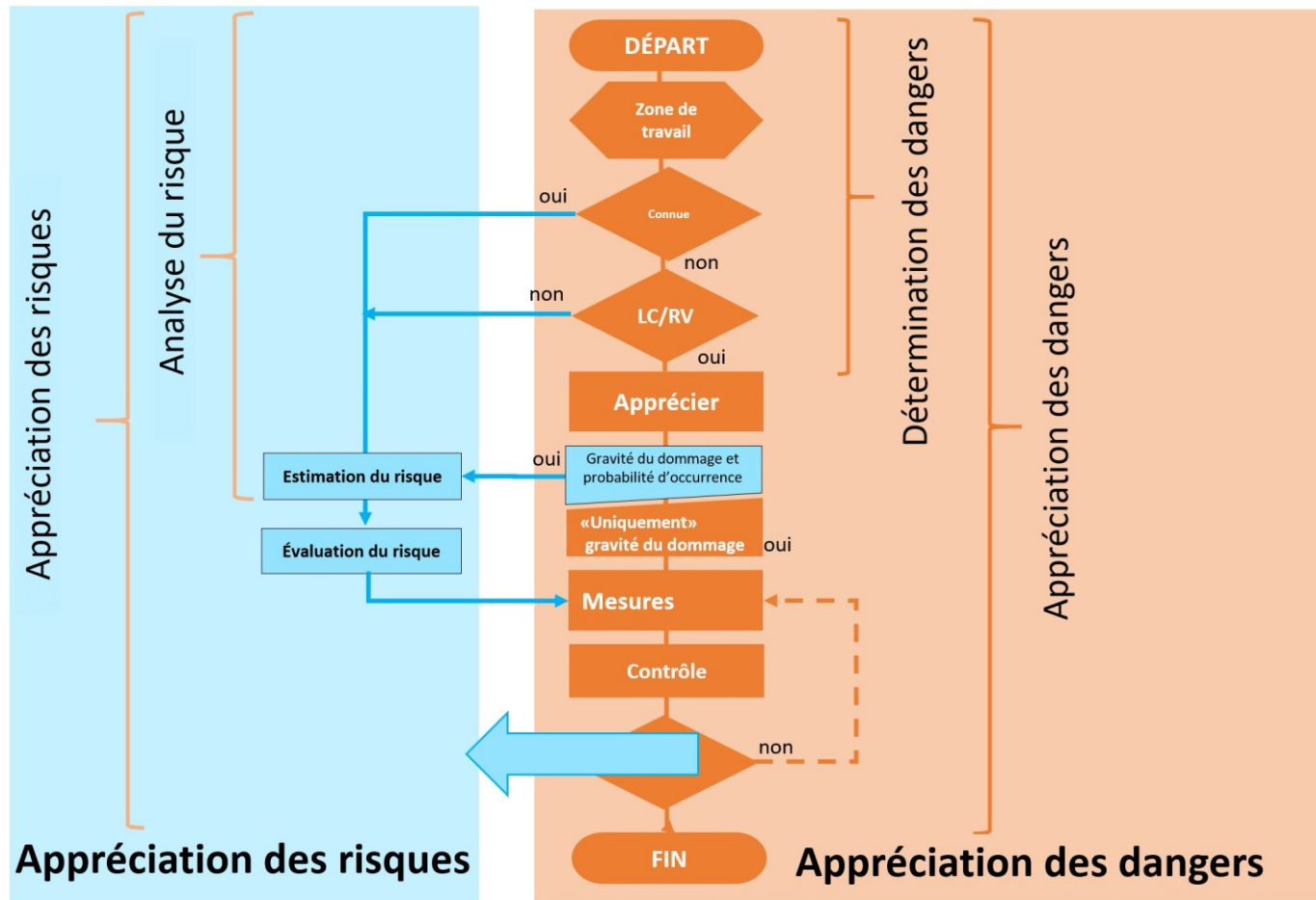
Appréciation des dangers



Appréciation des risques



Quand passe-t-on de l'appréciation des dangers à l'appréciation des risques?

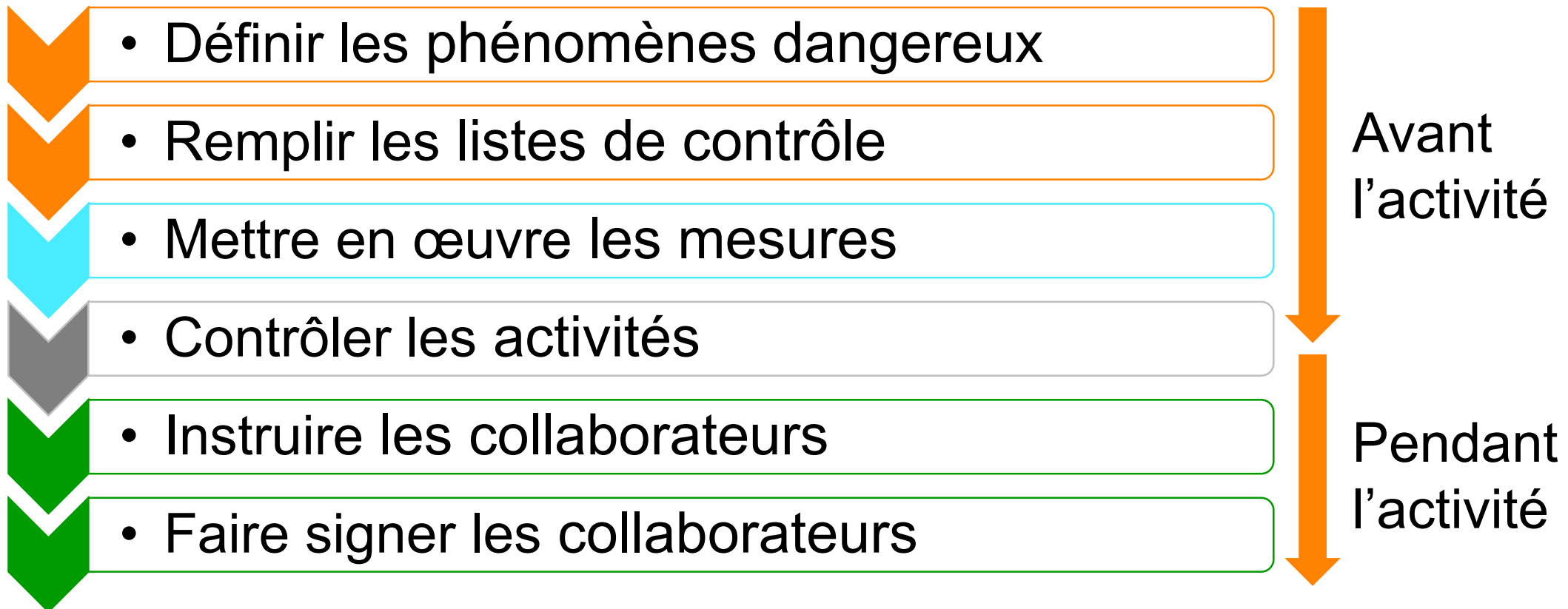


3 critères

- Nouvel équipement de travail, nouvelle substance ou nouveau processus de travail
- Aucune notice d'instructions, liste de contrôle, fiche de données de sécurité
- Gravité du dommage et probabilité d'occurrence

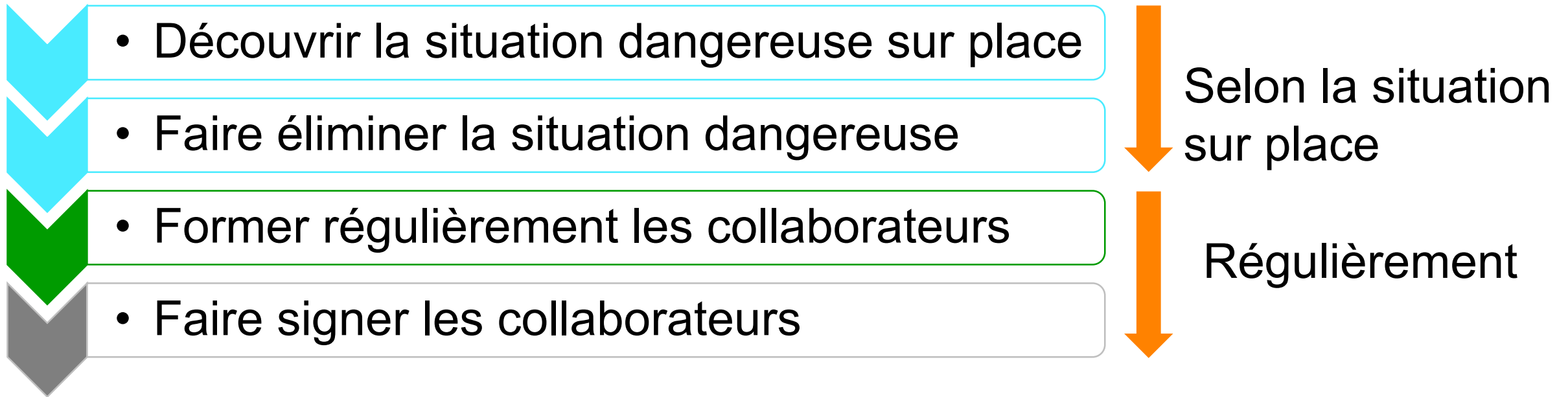
Étape 3: Entretiens avec les clients Description des types

Type 1: Procédure systématique du préposé à la sécurité



Étape 3: Entretiens avec les clients Description des types

Type 2: Le préposé à la sécurité agit sur la base de sa propre expérience, réagit de manière ad hoc aux phénomènes dangereux



Type 1: Procédure systématique du préposé à la sécurité

Constatations:

- Compréhension insuffisante des phénomènes dangereux par les collaborateurs. «J'ai l'impression de parler à un mur lors de la formation des collaborateurs»
- Même le chef est tiraillé entre le respect des règles et la pression sur les délais et les coûts (chef vs préposé à la sécurité)
- Selon la culture d'entreprise, différents niveaux d'expertise, du débutant ou professionnel

Type 1: Procédure systématique du préposé à la sécurité

Conclusion:

- La capacité à s'imposer auprès des collaborateurs varie selon les différents rôles
- Il existe d'énormes différences entre les entreprises dans leur manière de procéder à l'appréciation des dangers.
- Des préposés à la sécurité différents nécessitent un soutien différent.

Type 2: Détermination des dangers non pas systématique mais de manière ad hoc

Constatations:

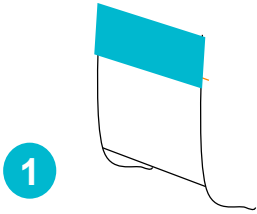
- Ne savent pas clairement ce que l'on attend d'eux lors de la détermination des dangers.
- Ils considèrent l'élimination ad hoc des lacunes comme une détermination des dangers.
- Pas le temps pour une détermination des dangers, car le travail démarre immédiatement.
- Ils pensent savoir où se trouve le phénomène dangereux

Type 2: Détermination des dangers non pas systématique mais de manière ad hoc

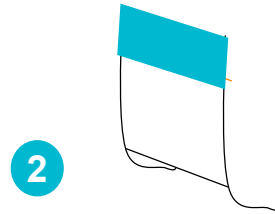
Conclusion:

- La directive CFST ne joue pas un rôle important.
- Il existe un besoin d'information concernant la responsabilité légale.
- Les connaissances de la méthodologie et du phénomène dangereux font défaut.

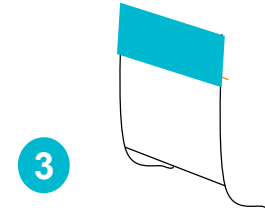
Prochaines étapes:



Les préposés à la sécurité ne connaissent pas, ou pas clairement, les attentes relatives à l'appréciation des dangers. **Surmenage** parfois perceptible.



Pour les préposés à la sécurité, la **pression sur les prix et les délais** à court terme l'emporte sur **les avantages potentiels à long terme** de l'appréciation des dangers.



Le rapport coûts/avantages d'une appréciation systématique des dangers dans le travail de prévention **n'est pas toujours visible.**

Prochaines étapes:

Ce que nous reprenons:

- État des lieux de l'existant
- Convivial, simple, adapté aux besoins
- Accompagnement du processus
- Ne rien créer de nouveau
- Utiliser les moyens auxiliaires existants, les adapter le cas échéant
 - Portefeuille des phénomènes dangereux
 - Détermination des dangers PME

**La vie est plus belle
sans accident.**

suva.ch/regles

Bon appétit!

Les règles vitales sont faites pour ça.